

DELIBERATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-250500600-20170518-2017_17-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du jeudi 18 mai 2017
Délibération n° : 2017_17
Date de convocation : vendredi 12 mai 2017

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2017

Publication : 01/06/2017

Pour l'autorité Compétente"



Objet : Demande de financement auprès de l'Etat pour des travaux extérieurs concernant l'accessibilité et intérieurs pour la mise aux normes électriques pour l'installation de la bibliothèque au niveau 0 de la Maison du Parc

Secrétaire de séance : Danielle GUIGNARD

Président : Christian GROSSAN

Région : Chantal EYMELOUD, Conseillère régionale, titulaire (3 voix), Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix);

Département : Valérie GARCIN-EYMELOUD, conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, conseiller départemental, titulaire, excusé (2 voix) ;

Communauté de communes du Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix), Emmanuel Molle, conseiller communautaire, titulaire, absent (1 voix);

Communes :

- **Abriès :** Jacques BONNARDEL, Maire, présent, Robert BOURCIER, conseiller municipal, absent (pouvoir à Jacques BONNARDEL) ;
- **Aiguilles :** Serge LAURENS, Maire, excusé, Pascal GIRAUD, conseiller municipal, excusé ;
- **Arvieux :** Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, délégué, présent ;
- **Ceillac :** Christian GROSSAN, Maire, présent ; Jeanne FAVIER CARGEMEL, adjointe au Maire, excusée (pouvoir à Christian GROSSAN) ;
- **Château-Ville-Vieille :** Jean-Louis PONCET, Maire, présent, Laurent NIFENECKER, conseiller municipal, présent ;
- **Eygliers :** Marcel PRA, adjoint au Maire, présent ;
- **Guillestre :** Bernard LETERRIER, Maire, absent, Patrick PEREZ, suppléant, présent ;
- **Molines-en-Queyras :** Jean - Paul HOFFMANN, adjoint au Maire, présent, Catherine BLANC-DEBRUNE, conseillère municipale, excusée (donne pouvoir à Alain BLANC) ;
- **Ristolas :** Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée, Louis BUES, Délégué, excusé ;
- **Saint Véran :** Mathieu ANTOINE, adjoint au Maire, présent, Danielle GUIGNARD, Maire, présente.

Vu :

- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Queyras entérinés par l'arrêté préfectoral n° 2011 178 2 du 27 juin 2011 et notamment son article 15 sur les modalités de révision annuelle des cotisations statutaires.

Considérant:

- La Bibliothèque initialement présente au rez-de-chaussée de la Maison du Parc ;
- Le départ de la Bibliothèque à la suite de la demande du Conseil national de la protection de la Nature pour le respect de la Charte ;
- La volonté de faire des travaux au Parc et la demande de la DRAC de faire revenir la Bibliothèque au rez-de-chaussée de la Maison du Parc ;

- La nécessité de se mettre aux normes en matière d'accessibilité et d'électricité.

Le Comité syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le 18 mai 2017, après en avoir délibéré, et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice :	24	Nombre de suffrages exprimés :			
Nombre de suffrages :	30	Votes Contre :	0	Pour :	23
Nombre de membres présents :	15			Abstentions :	0
Nombre de membres représentés :	3				

- D'approuver le budget prévisionnel de l'opération ainsi que le plan de financement correspondant :
 - o Travaux extérieurs d'accessibilité : 33 201 € HT
 - o Demande de subvention à hauteur de 80% : 26 560,8 € HT

 - o Travaux intérieurs d'électricité et de plomberie : 15 000 € HT
 - o Demande de subvention à hauteur de 40 % : 6 000 € HT
- De solliciter les financements nécessaires auprès des différents financeurs dans la limite du montant global estimé ;
- D'autoriser le Président et la Direction à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

**Le Président,
Christian GROSSAN**